Conseil communal de Jalhay du 26 mai 2026

19 points ont été présentés en séance publique.

A l'unanimité, le Conseil a :

- approuvé les procès-verbaux des séances du Conseil communal des 23 mars et 20 avril 2026.
- approuvé les points portés à l'ordre du jour des assemblées générales ordinaires des intercommunales RESA, IMIO SCRL, SC AQUALIS, ECETIA, INTRADEL, Neomansio, AIDE et CHR Verviers.
- décidé de pourvoir à la dépense en l'absence de crédit budgétaire suffisant à la Zone de secours VHP (Révision de la dotation communale 2025).
- décidé d'arrêter les comptes communaux de l'exercice 2025 (Compte budgétaire - Bilan - Compte de résultats). Le résultat global se termine par un boni de 3.226.916 €.
- décidé, dans le cadre du règlement complémentaire de circulation routière, un aménagement ponctuel de la voirie au Chemin du Bougnou et à Nivezé-Bas, la modification de la limite d'agglomération à la route du Fiérain et à l'avenue Fernand Jérôme. Pour info, une demande de modification de limite d'agglomération (vitesse 50 km/h au lieu de 70) a été faite auprès du SPW Verviers pour le tronçon de la nationale entre le carrefour vers Surister et le panneau 50 un peu plus loin que la carrosserie Bebronne, ainsi que pour la partie de l'avenue Jean Gouders entre le panneau 50 actuel et la sortie d'autoroute. Pour que ces demandes soient acceptées, il faut qu'il y ait des maisons en continu le long de la voirie.
- ratifié la déclaration des emplois vacants au sein des écoles communales.
- approuvé les conditions et le mode de passation du marché public de fournitures relatif à l'acquisition d'un tracteur agricole.

Malgré l'avis négatif du conseiller de la majorité Francis Lerho (contre le point du vote des indemnités de fonction pour le président et le vice-président compte tenu des difficultés financières), le Conseil a approuvé les points portés à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire de l'intercommunale CAHC (les Heures Claires).

Bien que le groupe Vision se soit abstenu, le Conseil a approuvé les modifications budgétaires n°1 (ordinaire et extraordinaire) de l'exercice 2026 de la Commune.

Dans les divers, le conseiller de la majorité Bastien Laurent a souhaité poser une question en s'aidant d'un support numérique. La bourgmestre, soutenue par la directrice générale, a refusé sa requête, car ce document numérique aurait dû leur être présenté avant le conseil.

Via le groupe Vision, nous apprenons que la commune s'est séparée du coordinateur POLLEC alors qu'elle s'est engagée à nouveau en mars dans la convention des maires pour le Climat et l'Energie. Faute de subsides, cette mission sera assumée désormais par le personnel communal en place.

Grâce à l'intervention du conseiller Bastien Laurent, nous apprenons que la sécurité aux abords des écoles va être renforcée par l'installation de poteaux. Par ailleurs, des défibrillateurs « hors bâtiments » vont être achetés.

Luc Becker, Coordinateur du groupe AC